

BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR ANNEE 2018 – L'EURE-ET-LOIR

La qualité de l'air de l'Eure-et-Loir est surveillée à l'aide de 5 stations permanentes de mesure réparties de la façon suivante :

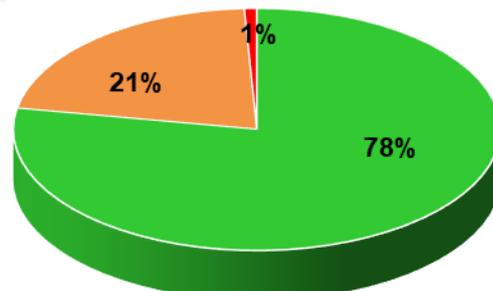
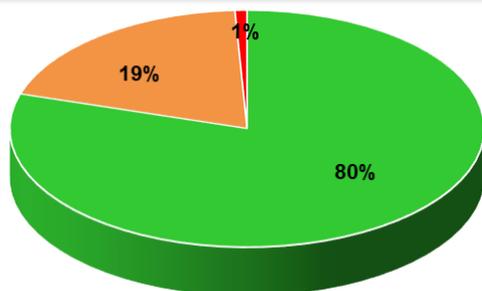
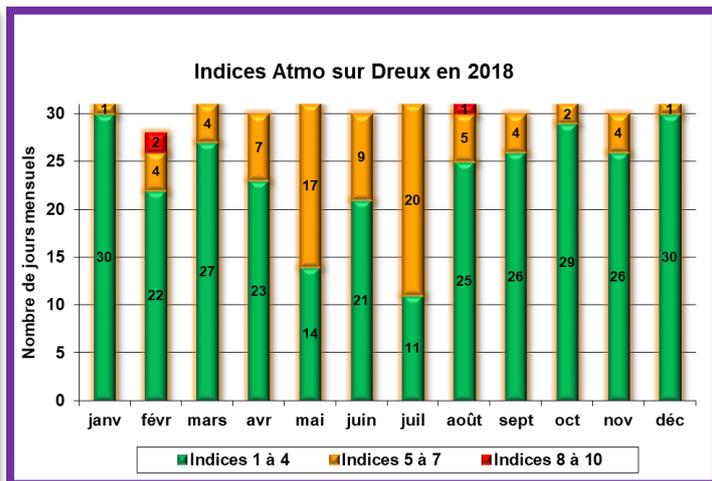
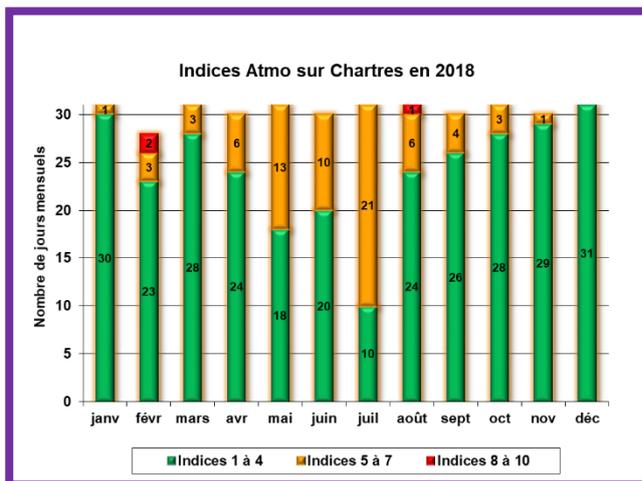
- 2 à Chartres (stations urbaines Lucé et Fulbert)
- 1 à Saint-Rémy-sur-Avre (station trafic Saint-Rémy-sur-Avre)
- 1 à Dreux (station urbaine Dreux Centre)
- 1 à Oysonville (station rurale Oysonville)

qui permettent d'alimenter un modèle haute résolution qui va estimer la qualité de l'air en tout point du département de l'Eure-et-Loir.

Au niveau du découpage en zones administratives de la surveillance de la qualité de l'air de la région Centre-Val de Loire, le département de l'Eure-et-Loir contient la Zone A Risques ZAR Chartres-Dreux. Le reste du département fait partie de la Zone Administrative de Surveillance : Zone Régionale ZR.

L'indice 8 sur 10 a été atteint à Chartres et Dreux en 2018

L'agglomération de Chartres et la communauté d'agglomération Agglo du Pays de Dreux ont enregistré de très bons et bons indices de la qualité de l'air (indices verts 1 à 4) pendant respectivement 80% et 78% des jours de l'année (contre 78% et 84% en 2017). Les indices 8 à 10 ont été calculés 3 jours sur les deux agglomérations (contre respectivement 10 et 7 en 2017). L'indice 8 sur 10 a été l'indice maximal atteint sur les deux agglomérations, les 21 et 22 février à Chartres et Dreux ainsi que le 3 août. Les indices 8 à 10 ont été enregistrés en février durant un épisode de pollution généralisée par les particules PM₁₀ en période anticyclone froide. L'ozone a, quant à lui, été responsable de l'indice 8 du mois d'août pendant une période caniculaire.



BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR

ANNEE 2018 – L'EURE-ET-LOIR

Situation générale de l'ensemble des stations de l'Eure-et-Loir par rapport aux seuils réglementaires de qualité de l'air en 2018 ...

Le tableau suivant présente le bilan de la qualité de l'air dans l'Eure-et-Loir réalisé à partir des données issues des mesures en stations mais aussi de l'estimation objective et de la modélisation. Les données sont comparées à la réglementation en vigueur en France et aux seuils sanitaires recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, plus sévères pour certains polluants.

		Eure-et-Loir - 28					Réglementations en vigueur	Situation par rapport à la réglementation en vigueur	Seuils sanitaires recommandés par l'OMS	Situation par rapport aux seuils sanitaires
		Chartres Fulbert	Chartres Lucé	Dreux Centre	Saint-Rémy	Oysonville				
UF : Urbain de Fond RRF : Rural Régional de Fond UT : Urbain Trafic		UF	UF	UF	UT	RRF				
Type de station		UF	UF	UF	UT	RRF				
Ozone	Moyenne annuelle	55		53		63				
	Maximum horaire	182		184		222	180 µg/m ³ /h (seuil d'information) 360 µg/m ³ /h (seuil d'alerte)	✗		
	Valeur cible Nombre de jours dépassements du seuil de protection de la santé	14		16		16	120 µg/m ³ /8 h (moyenne sur 3 ans) à ne pas dépasser plus de 25 jours par an	✓		
	Objectif de qualité Nombre de jours dépassements du seuil de protection de la santé	26		31		32	120 µg/m ³ /8 h	✗	100 µg/m ³ /8 h	
	Valeur cible pour la protection de la végétation (AOT40 moyenné sur 5 ans)					12587	18 000 µg/m ³ .h	✓		
	Objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT40 estimé)					22743	6000 µg/m ³ .h	✗		
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle		11	12	30		40 µg/m ³ (valeur limite et objectif qualité)	✓	40 µg/m ³	
	Maximum horaire		90	85	119		200 µg/m ³ /h (seuil d'information) 400 µg/m ³ /h (seuil d'alerte)	✓	200 µg/m ³ /h	
	P99,8		66	63	89		200 µg/m ³ (valeur limite)	✓		
Particules en suspension PM ₁₀	Moyenne annuelle		16	17	19		30 µg/m ³ (objectif de qualité) 40 µg/m ³ (valeur limite)	✓	20 µg/m ³	
	Maximum journalier		53	53	60		50 µg/m ³ /j (seuil d'information) 80 µg/m ³ /j (seuil d'alerte)	✗	50 µg/m ³ /24h	
	Valeur limite P90,4		25	27	31		50 µg/m ³	✓		
Particules en suspension PM _{2,5}	Moyenne annuelle		10				25 µg/m ³ (valeur limite) 20 µg/m ³ (valeur cible) 10 µg/m ³ (objectif de qualité)	✗	10 µg/m ³	
	Maximum journalier		47						25 µg/m ³ /24h	

Les concentrations sont exprimées en µg/m³.

Non concerné



valeur respectée



risque de dépassement



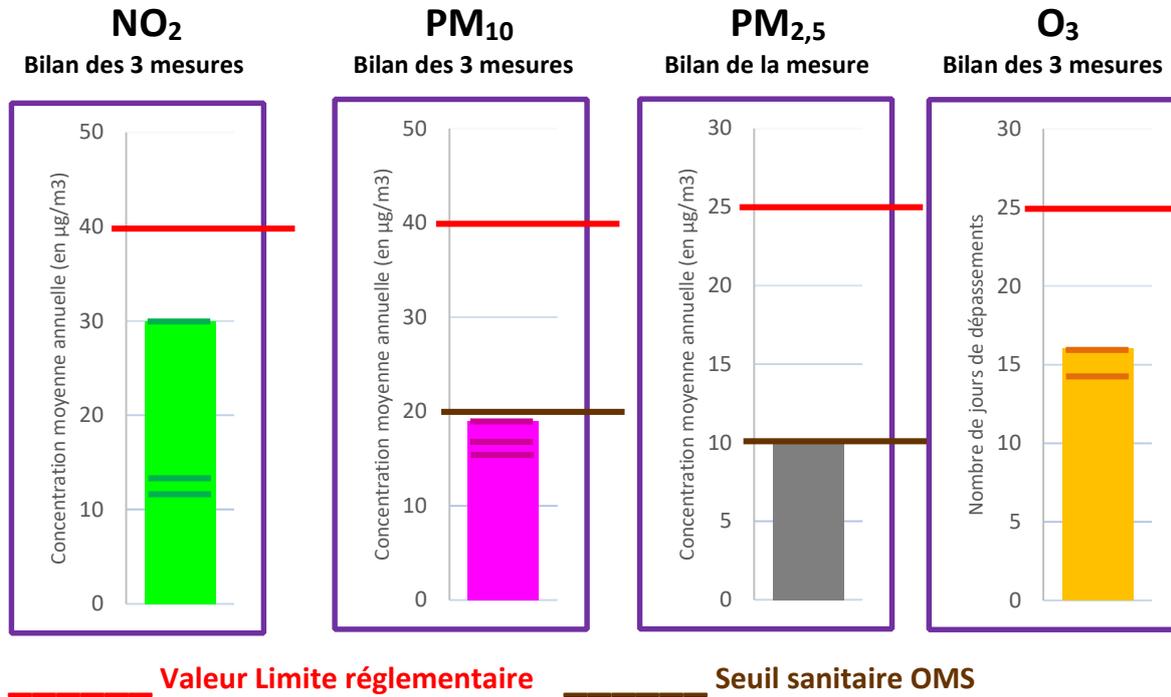
valeur dépassée

Les polluants qui ne respectent pas certains seuils de la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS sont l'ozone et les particules en suspension.

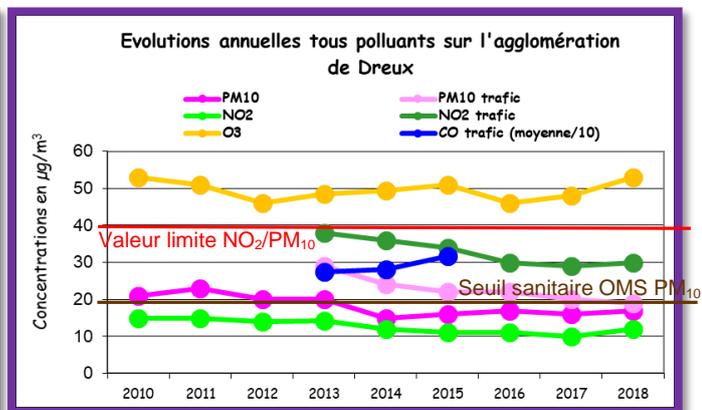
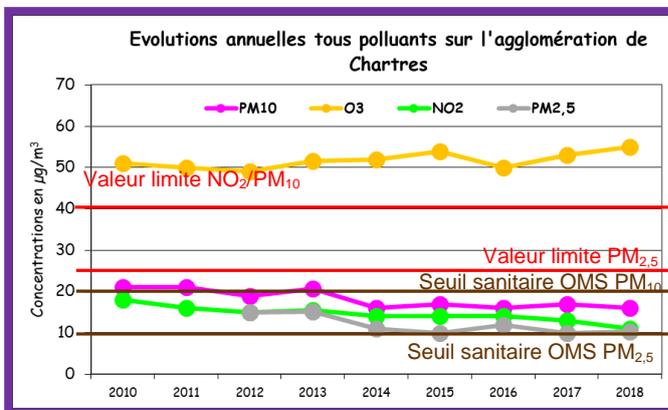


BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR ANNEE 2018 – L'EURE-ET-LOIR

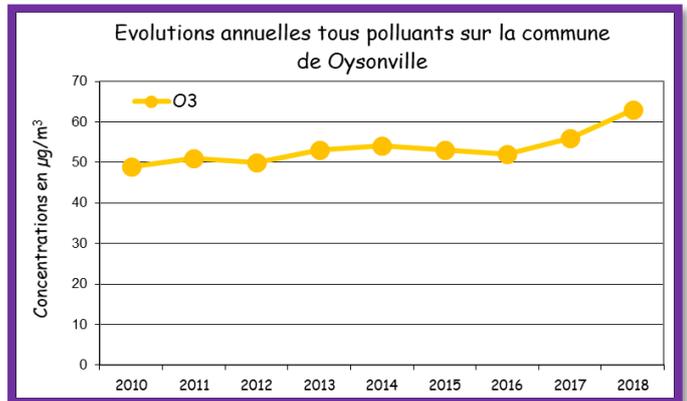
Année 2018 d'un seul coup d'œil



... et depuis 2010



**Evolutions annuelles de la pollution en sites
urbain de fond et trafic et rural de l'Eure-et-Loir**



BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR ANNEE 2018 – L'EURE-ET-LOIR

Hausse des niveaux d'ozone O₃, stabilité des niveaux de particules PM₁₀ et dioxyde d'azote NO₂

En 2018, on note une stabilité généralisée de toutes les moyennes annuelles, sauf pour l'ozone qui enregistre une hausse par rapport à l'année passée.

Pour les PM₁₀, même si les niveaux en site trafic sont un peu plus élevés, les valeurs moyennes annuelles ne dépassent pas l'objectif de qualité de 30 µg/m³ mais sont très proches du seuil sanitaire recommandé par l'OMS à 20 µg/m³.

Les moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont, elles aussi, largement inférieures à leur valeur limite de 40 µg/m³ que cela soit en site urbain ou trafic (avec des niveaux 2,5 à 3 fois supérieurs à ceux des sites urbains du département).

Les concentrations moyennes en ozone sont en augmentation d'environ 10% sur les 3 sites du département avec des moyennes annuelles autour de 55 µg/m³ pour les sites urbains et supérieur à 60 µg/m³ pour le site rural.

Episodes de pollution

Seuils d'information et de recommandations						Réglementation
	Chartres Lucé	Chartres Fulbert	Dreux Centre	Saint-Rémy-sur-Avre	Oysonville	
Ozone O ₃	-	1	1	nc	2	180 µg/m ³ /h
Dioxyde d'azote NO ₂	0	-	0	0	nc	200 µg/m ³ /h
Particules PM ₁₀	2	-	2	3	-	50 µg/m ³ /24h
Seuils d'alerte						Réglementation
	Chartres Lucé	Chartres Fulbert	Dreux Centre	Saint-Rémy-sur-Avre	Oysonville	
Ozone O ₃	-	0	0	nc	0	360 µg/m ³ /h
Dioxyde d'azote NO ₂	0	-	0	0	nc	400 µg/m ³ /h
Particules PM ₁₀	0	-	0	0	-	80 µg/m ³ /24h

Nombre de jours de dépassements des différents seuils - pas de mesure en 2018 nc : non concerné

En 2018, le **seuil d'information** pour les particules PM₁₀ a été dépassé 3 jours à la station trafic Saint-Rémy-sur-Avre (contre 7 en 2017), 2 jours à la station urbaine de fond Lucé (contre 8 en 2017) et 2 jours à la station urbaine de Dreux (contre 6 en 2017). Les différents épisodes de pollution étaient majoritairement des épisodes généralisés de pollution sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et se sont déroulés lors de conditions anticycloniques froides peu propices à la dispersion des polluants, issus des chauffages, des véhicules et de l'agriculture.

Concernant l'ozone, le seuil d'information a été dépassé 1 jour sur chaque site urbain de l'Eure-et-Loir, le 3 août, et 2 jours en site rural, les 07 juillet et 03 août, durant des périodes caniculaires. En 2018, le **seuil d'alerte** pour les particules PM₁₀ n'a été dépassé sur aucun site de l'Eure-et-Loir (contre 4 jours en 2017).

Respect des valeurs limites horaires et journalières pour le dioxyde d'azote NO₂ et les particules PM₁₀

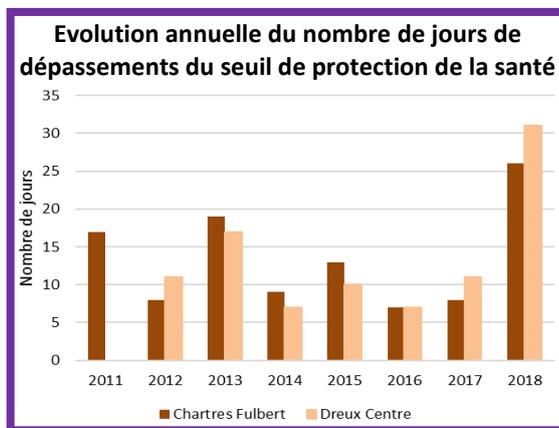
Les valeurs limites horaires pour le dioxyde d'azote (200 µg/m³/h à ne pas dépasser plus de 18 heures par an) et journalières pour les particules PM₁₀ (50 µg/m³/j à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) ont été respectées.

BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR ANNEE 2018 – L'EURE-ET-LOIR

Dépassement des objectifs de qualité pour l'ozone et les particules PM_{2,5}

Pour l'ozone (en situation de fond), l'objectif de qualité de 120 µg/m³/8h pour la protection de la santé a été dépassé en 2018 comme les années précédentes. Les dépassements ont été beaucoup plus nombreux en 2018 pour atteindre 31 jours en site urbain de Dreux.

La valeur cible (120 µg/m³/8h à ne pas dépasser 25 jours par an en moyenne sur 3 ans), pour sa part, n'a été dépassée sur aucun site de l'Eure-et-Loir en 2018.



L'objectif de qualité de 10 µg/m³ en moyenne annuelle pour les particules très fines PM_{2,5} a encore été atteint à Chartres avec 10 µg/m³ sur le site urbain de Chartres-Lucé (contre 10 en 2017).

L'air en carte (issu de la modélisation haute résolution)

Moyenne annuelle dioxyde d'azote NO₂ – Eure-et-Loir / Chartres / Dreux – 2018

